

Figure 10 : carte de localisation des données de Pipistrelle de Kuhl à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

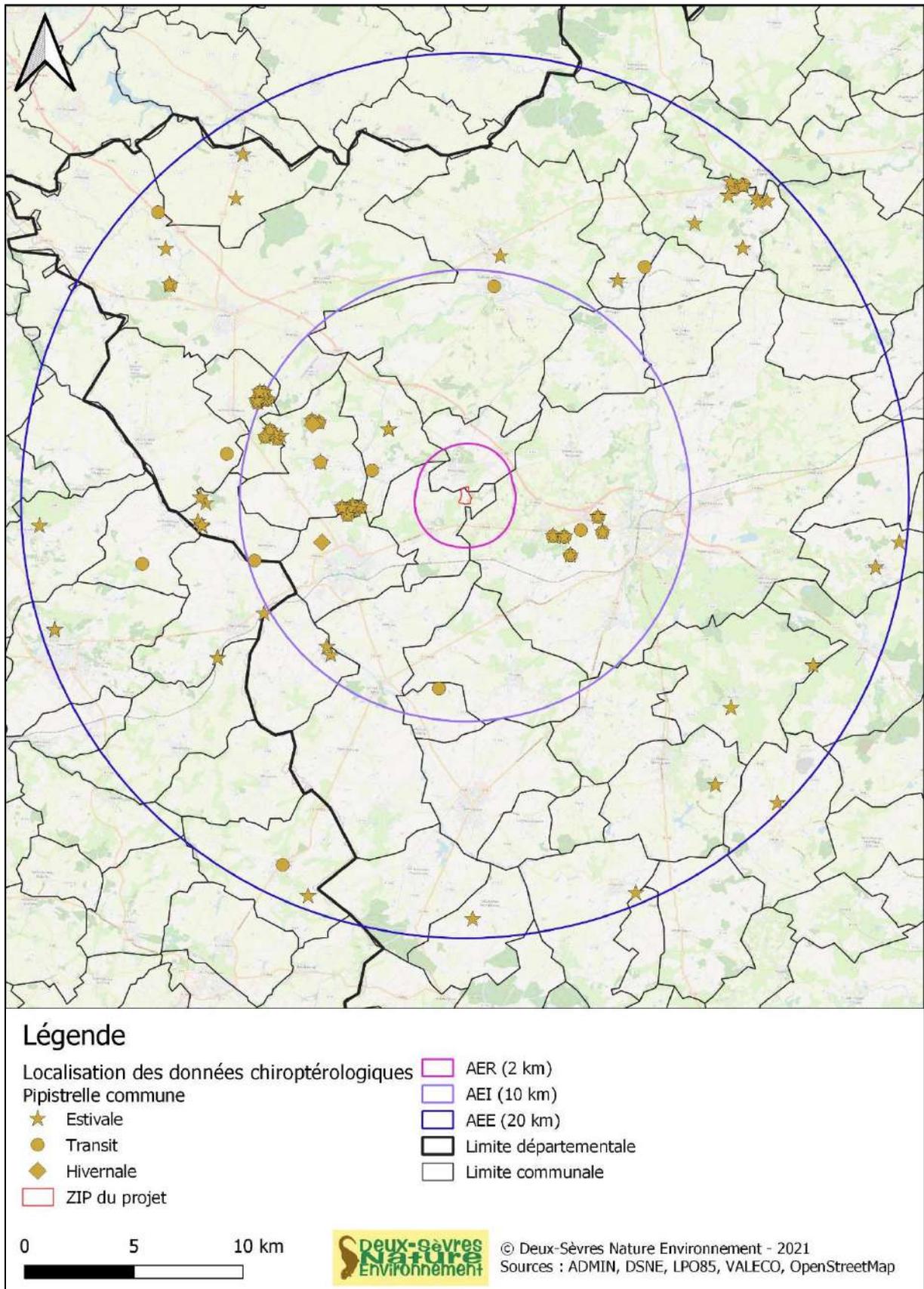


Figure 11 : carte de localisation des données de Pipistrelle commune à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

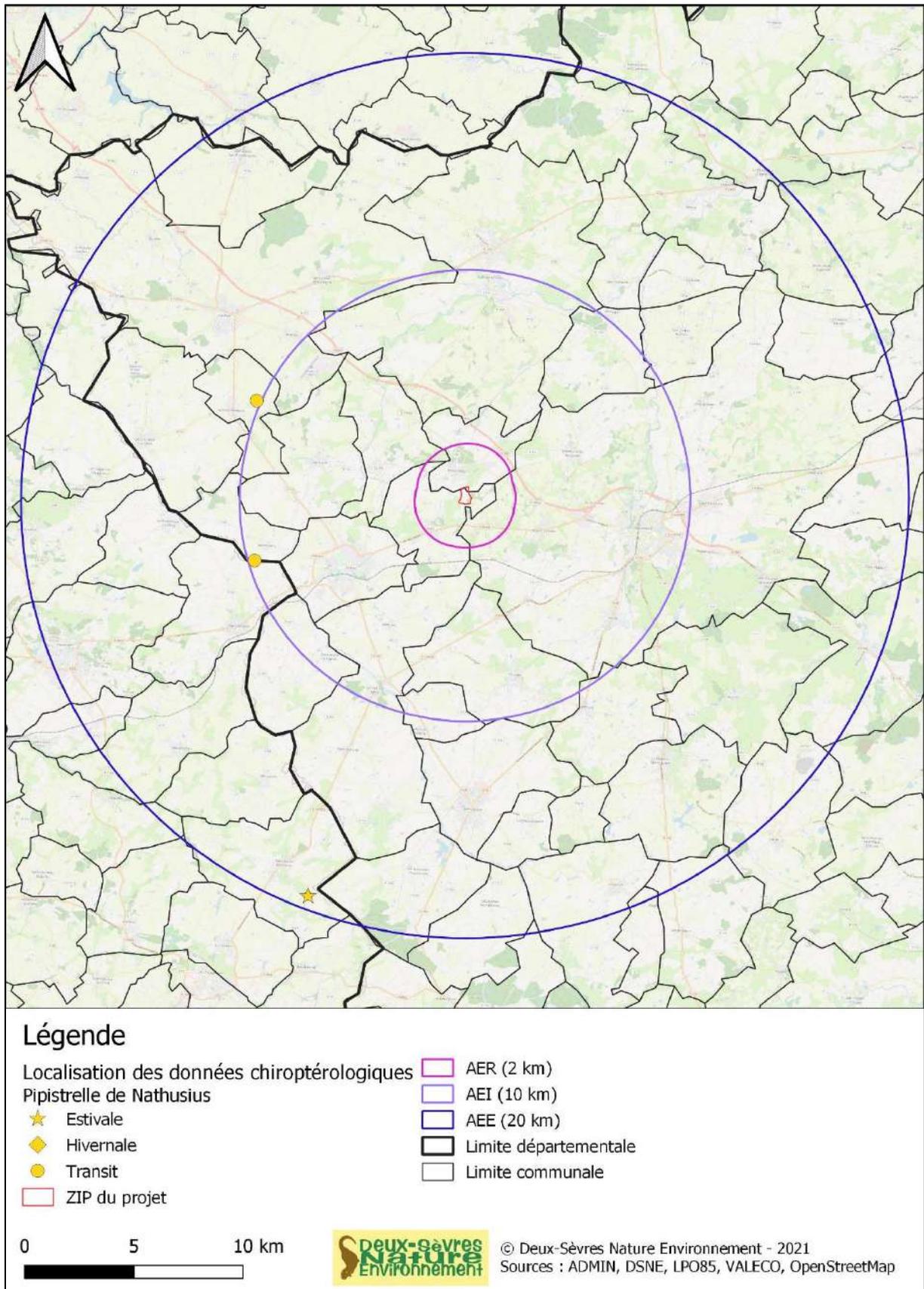


Figure 12 : carte de localisation des données de Pipistrelle de Nathusius à l'échelle de l'aire d'étude éolignée

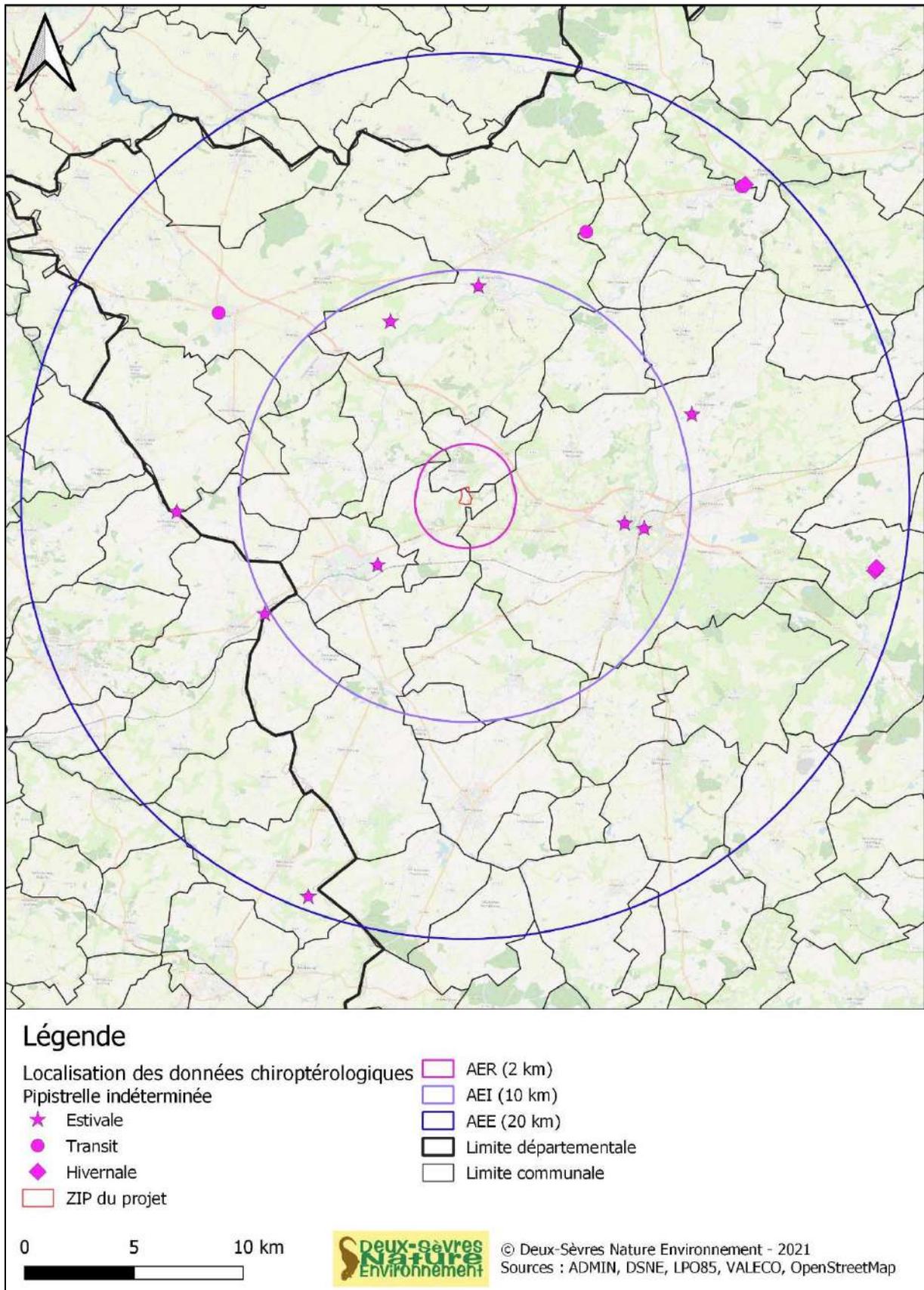


Figure 13 : carte de localisation des données de Pipistrelle indéterminée à l'échelle de l'aire d'étude éolienne

3.2.4 Les sérotines (genre *Eptesicus*)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Note de risque éolien (Eurobats, 2014)	Nombre de communes de présence
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	Moyen	16

Une espèce de sérotine est notée sur le secteur. Il s'agit de la **Sérotine commune** (*Eptesicus serotinus*).

Statut :

Les sérotines sont des espèces protégées par la loi française et dont la protection relève d'un intérêt communautaire (Annexe IV Directive 92/43/CEE).



Figure 14 : *Eptesicus serotinus* – L. BOURGOUIN

Écologie :

La Sérotine commune, espèce relativement plastique fréquente des milieux variés : milieux ouverts mixtes, bocages, prairies, zones humides, lisières, allées de sous-bois, parcs, jardins et vergers... **Son rayon d'action en période estivale peut atteindre plus de 15 km.** Espèce anthropophile, elle semble s'être bien adaptée à l'urbanisation et les gîtes sont nombreux en bâtis. L'espèce est régulièrement contactée en chasse, dans les zones urbaines, à proximité des éclairages publics ou dans des parcs et jardins.

Connaissance sur la zone d'étude :

Sur ce secteur, l'immense majorité des données de Sérotine commune est issue de points d'écoute. Au total, une colonie de parturition est connue pour cette espèce sur la zone, sur la commune de Saint-André-sur-Sèvre. Il est possible que plusieurs colonies restent à découvrir dans ce secteur. L'espèce a aussi été contactée une fois en période hivernale sur la commune de la Pommeraie-sur-Sèvre.

Les connaissances sur la Sérotine commune restent très lacunaires et localisées sur la zone d'étude.

Les sérotines sont des espèces concernées par le risque de mortalité éolienne. Même si seulement 2 colonies de parturition sont connues à ce jour à proximité du projet, il convient de réaliser des prospections complémentaires afin de mieux cerner les enjeux. Par ailleurs, les fortes capacités de déplacement de ces espèces seront à prendre en considération dans l'analyse des impacts.

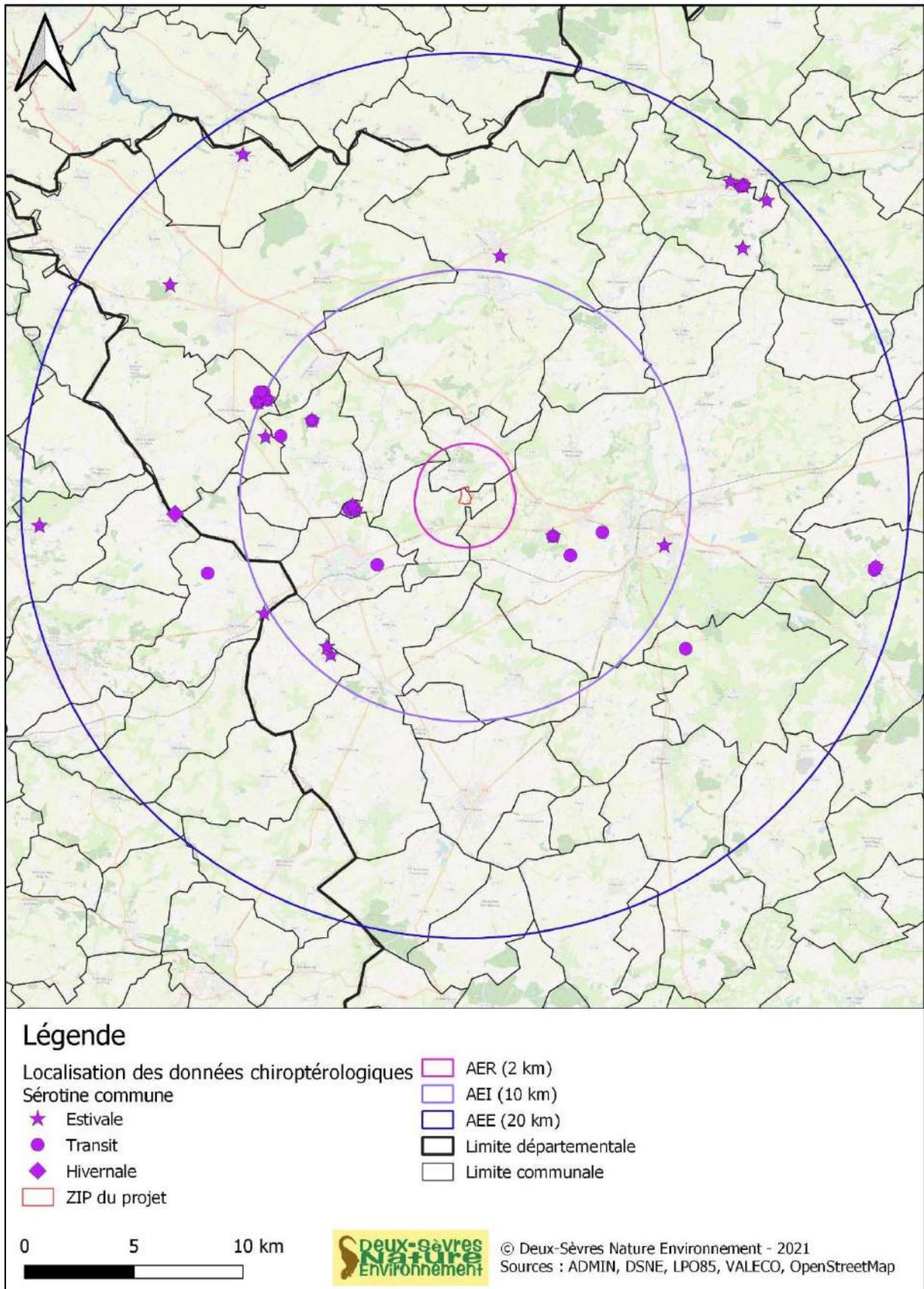


Figure 15 : carte de localisation des données de Sérotine commune au sein de l'aire d'étude éloignée

3.2.5 La Barbastelle d'Europe (genre *Barbastella*)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Note de risque éolien (Eurobats, 2014)	Nombre de communes de présence
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Moyen	16

Une espèce du genre « *Barbastella* » est notée sur le secteur. Il s'agit de la **Barbastelle d'Europe** (*Barbastella barbastellus*).

Statut :

La Barbastelle d'Europe est une espèce protégée par la loi française et dont la protection relève d'un intérêt communautaire (Annexe II & IV Directive 92/43/CEE).



Figure 16 : *Barbastella barbastellus* - M. DORFIAC

Écologie :

La Barbastelle d'Europe est une espèce principalement inféodée aux milieux forestiers. Elle fréquente cependant des milieux variés ce qui en fait une espèce assez plastique : forêts, lisières, allées de sous-bois, parcs, jardins et vergers... **Son rayon d'action en période estivale peut atteindre 5 km.** En ce qui concerne les gîtes, l'espèce est aussi bien arboricole qu'anthropophile, elle semble s'être bien adaptée à l'urbanisation et les gîtes sont nombreux en bâti.

Connaissance sur la zone d'étude :

A ce jour, trois colonies sont connues sur la zone, sur les communes d'Argenton-les-Vallées, Mauléon et Montravers. Ainsi, au moins deux colonies de Barbastelle d'Europe sont connues au sein de l'AEI. Il est très probable que d'autres colonies existent. L'espèce est ponctuellement contactée en période de transit et ponctuellement en hibernation. De forts enjeux sont identifiés pour cette espèce dans l'AEE, et plusieurs contacts sont notés proches de l'AEI.

Les connaissances sur la Barbastelle d'Europe restent lacunaires et localisées sur la zone d'étude.

La Barbastelle d'Europe est une espèce qui selon la bibliographie semble moins concernée par le risque de mortalité éolienne que les espèces précédemment citées. Elle est très bien représentée sur la zone. Plusieurs colonies de parturition sont connues à ce jour à proximité du projet, il convient de réaliser des prospections complémentaires *a minima* à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, afin de mieux cerner les enjeux. Espèce à tendances arboricoles, il faudra veiller à la non-destruction d'arbres gîte en phase de travaux au niveau de la ZIP.

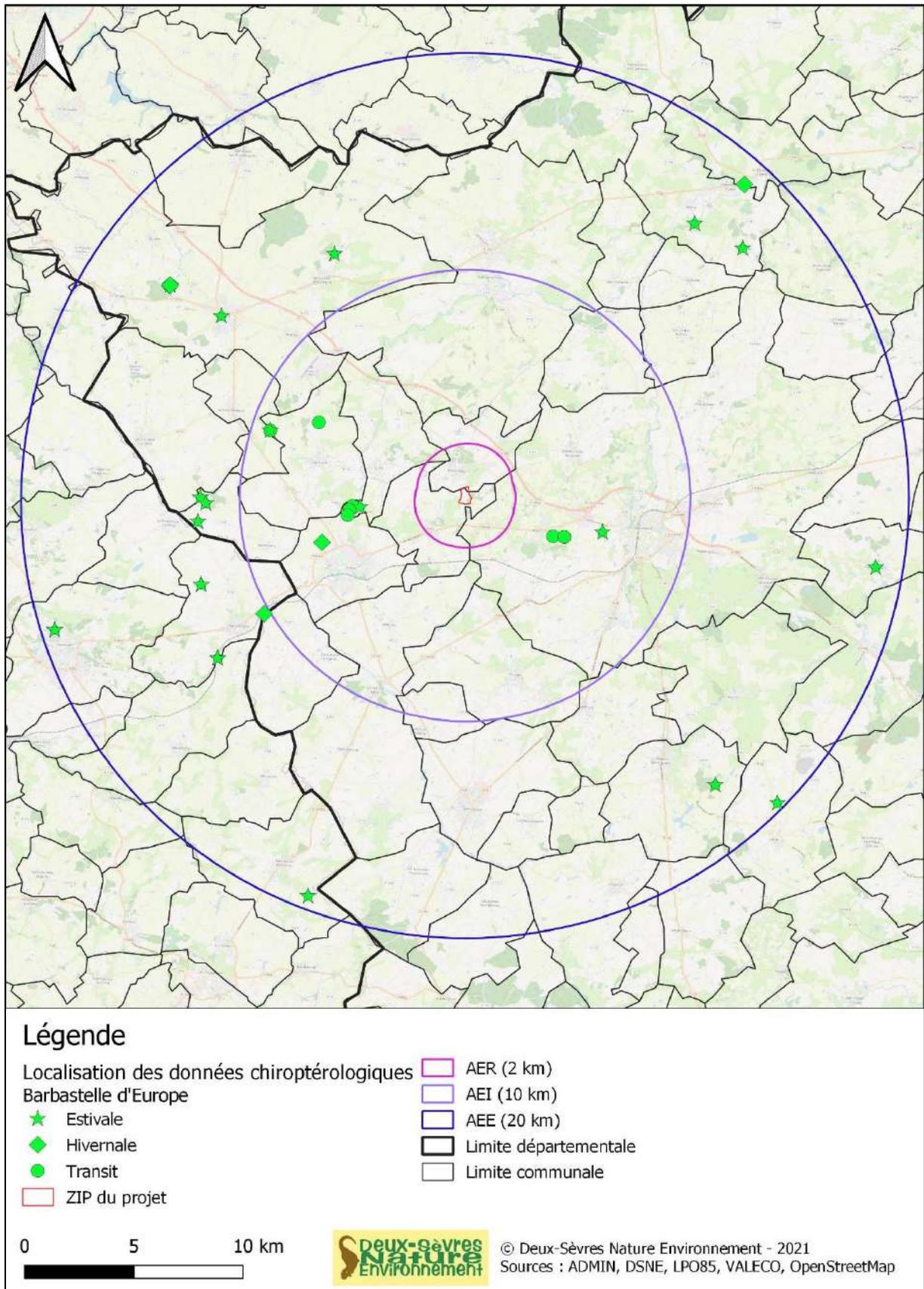


Figure 17 ; carte de localisation des données de Barbastelle d'Europe à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

3.2.6 Autres espèces à vulnérabilité moindre

3.2.6.1 Les murins (genre *Myotis*)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Note de risque éolien (Eurobats, 2014)	Nombre de communes de présence
Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i>	Faible	2
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	Faible	3
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	Faible	17
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Faible	13
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	Faible	16
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	Faible	13
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	Faible	8
Murin indéterminé	<i>Myotis sp.</i>	Faible	4

Sept espèces du genre « *Myotis* » sont notées sur le secteur. Il s'agit du **Murin d'Alcathoe** (*Myotis alcathoe*), du **Murin de Beschtein** (*Myotis bechsteinii*), du **Grand Murin** (*Myotis myotis*), du **Murin de Daubenton** (*Myotis daubentonii*), du **Murin à oreilles échancrées** (*Myotis emarginatus*), du **Murin à moustaches** (*Myotis mystacinus*) et du **Murin de Natterer** (*Myotis nattereri*).

Espèces proches au niveau acoustique et morphologique, la détermination spécifique est parfois difficile en observation à vue ; il est alors Murin indéterminé (*Myotis sp.*). Les données de capture temporaire, de suivi de sites d'hibernation et de détection ultrasonore permettent l'obtention de points de contacts par espèce.



Figure 18 : *Myotis mystacinus* – B. FILLON

Statut :

Tous les murins sont des espèces protégées par la loi française et dont la protection relève d'un intérêt communautaire (Annexe IV Directive 92/43/CEE). De plus, sur les 7 espèces de murins présentes sur ce secteur, 3 sont aussi inscrites à l'Annexe II Directive 92/43/CEE.

Écologie :

Les murins sont des espèces généralement forestières. Cependant les exigences en termes de gîte de parturition sont variables selon les espèces. Le Murin à oreilles échancrées va privilégier les gîtes anthropophiles en bâti, le Murin de Daubenton, lui les ouvrages d'art tels que les ponts alors que les autres espèces sont typiquement arboricoles. Les exigences en termes de terrain de chasse sont elles aussi extrêmement variables selon les espèces. Cela va de la surface d'eau calme pour le Murin de Daubenton à la forêt de feuillus mûre pour le Murin d'Alcathoe. **Les rayons d'actions en période estivale sont aussi différents d'une espèce à une autre et varient entre environ 1 km pour le Murin d'Alcathoe à environ 6 km pour le Murin à oreilles échancrées à parfois plus de 20 km pour le Grand murin.**

Connaissance sur la zone d'étude :

- Murin d'Alcathoe

Cette espèce a été contactée principalement en phase estivale et hivernale sur la zone d'étude, essentiellement lors de protocole de capture. Cependant, à ce jour, aucune colonie de parturition n'est connue dans ce secteur. **Les connaissances sur le Murin d'Alcathoe restent très lacunaires et localisées sur la zone d'étude.**

- Murin de Bechstein

Le Murin de Bechstein est principalement contacté en phase estivale sur la zone d'étude. Quelques données sont disponibles en période hivernale, mais elles concernent peu d'individus. À ce jour, aucune colonie de parturition n'est connue mais il est très probable que l'espèce se reproduise dans le secteur. **Les connaissances sur le Murin de Bechstein restent très lacunaires et localisées sur la zone d'étude.**

- Murin de Daubenton

Cette espèce est présente pendant toutes les phases de l'année au sein de la zone d'étude, mais principalement en phase de transit. A ce jour, trois colonies de parturition sont avérées sur les communes de Courlay, Mauléon et La Pommeraie-sur-Sèvre. Les données de Mauléon proviennent principalement de captures, cependant au regard du nombre d'individus capturés, une colonie est fortement suspectée dans les alentours. **Les connaissances sur le Murin de Daubenton restent localisées sur le secteur. Nous suspectons la présence d'autres colonies au sein de l'aire d'étude encore non connues à ce jour.**

- Murin à oreilles échancrées

Cette espèce est présente pendant toutes les phases de l'année au sein de la zone d'étude. A ce jour, huit importantes colonies de parturition sont connues sur les communes d'Argenton-les-Vallées, Bressuire, Cerizay, Mauléon et Moncoutant. **Les connaissances sur le Murin à oreilles échancrées restent localisées sur le secteur. Nous suspectons la présence d'autres colonies au sein de l'aire d'étude encore non connues à ce jour.**

- Grand murin

Cette espèce est présente toute l'année au sein de la zone d'étude. A ce jour, six colonies de parturition sont connues sur les communes de Bressuire, de Breuil-sous-Argenton, de Nueil-les-Aubiers et Saint-Clémentin. **Les connaissances sur le Grand murin restent localisées sur le secteur. Nous suspectons la présence d'autres colonies au sein de l'aire d'étude encore non connues à ce jour.**

- Murin à moustaches

Cette espèce est présente pendant toutes les phases de l'année au sein de la zone d'étude. A ce jour, au moins deux colonies de parturition sont connues sur les communes d'Argenton-les-Vallées et Cerizay mais il est possible qu'il existe d'autres colonies dans le secteur. **Les connaissances sur le Murin à moustaches restent assez lacunaires et localisées sur la zone d'étude.**